**PROCURATION**

À qui de droit,

Le(la) soussigné(e) :

[**Raison sociale** ou **Prénom(s), Nom(s)**]

[Adresse]

[N° IDE ou Né(e) le : Date de naissance]

(ci-après : le(la) « mandant(e) »)

donne procuration à :

[**Raison sociale** ou **Prénom(s), Nom(s)**]

[Adresse]

[N° IDE ou Né(e) le : Date de naissance]

(ci-après : le(la) « mandataire »)

pour le(la) représenter dans la mesure définie ci-dessous.

**1. Étendue de la représentation**

1.1 Le(la) mandataire est autorisé(e) à représenter le/la mandant(e) dans le cadre suivant :

- [Cadre de la procuration – tâches du(de la) mandataire],

- [Cadre de la procuration – tâches du(de la) mandataire]

- …

1.2 Le(la) mandataire aura le droit d’effectuer tous les actes nécessaires à l’accomplissement des tâches entrant dans le cadre défini par la présente procuration, notamment représenter le(la) mandant(e) devant toute personne, y compris toute autorité, ou signer tout document nécessaire, sous réserve de dispositions légales contraires.

**2. Droits et obligations**

2.1 Le(la) mandant(e) sera obligé(e) personnellement pour tous les actes effectués par le(la) mandataire dans le cadre de la présente procuration.

2.2. Le(la) mandant(e) s’engage à rembourser les montants déboursés par le(la) mandataire dans le cadre de la présente procuration, pour autant que ceux-ci aient été nécessaires à l’accomplissement des tâches prévues par la présente procuration.

2.3 Le(la) mandataire s’engage à effectuer les tâches découlant de la présente procuration avec tout le soin et la diligence nécessaire, ainsi qu’avec la plus grande discrétion possible.

*Variante 1 :*

2.4 Le(la) mandataire effectuera personnellement les tâches découlant de la présente procuration.

*Variante 2 :*

2.4 Le(la) mandataire pourra s’adjoindre l’aide de tiers pour l’accomplissement des tâches découlant de la présente procuration, pour autant qu’une telle aide soit nécessaire et que ces derniers soient soumis aux mêmes obligations que le(la) mandataire.

**3. Durée de la procuration**

La présente procuration prendra fin à la conclusion de l’affaire pour laquelle le(la) mandataire a été engagé(e), par la révocation de l’une ou l’autre des parties ou en cas d’incapacité, de décès ou de faillite de l’une des parties.

**4.** **Droit applicable et for judiciaire**

4.1 La présente procuration est soumise exclusivement au droit suisse.

4.2 Tout litige relatif à la présente procuration sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du domicile du(de la) mandant(e), respectivement de son siège, le recours au Tribunal fédéral étant réservé.

[Lieu et date] :

[**Raison sociale** ou **Prénom(s), Nom(s)**]